



# TARIFS 2010

## Hors Taxes



Intervient pour tous les conseils d'ordre professionnel ou privé

Des juristes sont à votre écoute, prêts à vous conseiller et vous défendre en cas de litiges dans des domaines aussi divers que variés

La FDSEA est habilitée par la loi à donner des consultations juridiques et rédiger des actes.

### Services PAYANTS

Seront systématiquement facturés :

- ◆ les actes, rédactions de documents ou les calculs d'impôts.
- ◆ les heures de consultation au-delà de la franchise demi-heure ou heure gratuite.

Une remise de 20% est appliquée sur le tarif de base pour

- ◆ pour les adhérents qui ont 3 années de cotisations consécutives.
- ◆ pour les JA (jeunes installés) qui commencent à payer dès la 1ère année d'installation ou non installés.

Tarifification Horaire	TARIFS 2010	ADHERENTS
Conseil Juridique-Rédaction d'actes	124 €	-20%

Baux	TARIFS 2010	ADHERENTS
de 0 à 10 hectares	244 €	de 0 à 3 baux -20%
de 10 à 30 hectares	244€+12€ha>10ha	de 4 à 5 baux -30%
plus de 30 hectares	490€+10€ha>30ha	plus de 5 baux -40%
Cession	252 €	-20%
résiliation	219 €	-20%

Sociétés	TARIFS 2010	ADHERENTS
Constitution *	1 485 €	-20%
Transformation, fusion, absorption*	1 485 €	-20%
Dissolution, liquidation	1 060 €	-20%
Cession de parts	252 €	-20%
Convention de mise à disposition	295 €	de 0 à 3 baux -20% de 4 à 5 baux -30% plus de 5 baux -40%

Droit du travail	TARIFS 2010	ADHERENTS
Contrat de travail	103 €	-20%
Réalisation de bulletin de paie (année)	73 €	-20%
Déclarations sociales	7 €	-20%
Convention Collective	7 €	-20%

Groupement d'Employeurs	TARIFS 2010	ADHERENTS
Conseil Juridique-Rédaction d'actes	124 €	-20%

Divers impôts fonciers, calcul fermage, répartition bailleur/preneur	TARIFS 2010	ADHERENTS
Forfait -1/2heure	27 €	-20%
Forfait+1/2heure	40 €	-20%

\* Si la prestation est >à 20h de travail, toute heure supplémentaire sera facturée selon le tarif horaire 2009

**Pour toute autre demande une convention d'honoraires sera établie sur la base de la tarification horaire**

### Services GRATUITS

pour tous les adhérents FDSEA/JA

#### AGRI 53 JURIDIQUE

☎ 02.43.67.37.96

- ◆ 1heure de consultation gratuite par an et par exploitation
- ◆ 1/2heure de consultation gratuite pour les adhérents retraités par an

◆ Consultations téléphoniques

lundi de 10h30 à 12h00  
mardi de 8h30 à 12h00  
mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 10h00

◆ Dossiers ARC

Les adhérents qui auront une acceptation de prise en charge d'un dossier dans le cadre d'un contrat de protection juridique ARC bénéficieront de la prise en charge des frais par l'assurance pour la gestion amiable de leurs dossiers.

#### POLE SYNDICAL

☎ 02.43.67.38.60

◆ Consultations téléphoniques

Du lundi au vendredi de 10h30 à 12h00  
de 14h00 à 17h00

#### CELLULE DE VEILLE

☎ 02.43.67.37.96

◆ Consultations téléphoniques

Horaires en permanence continue (avant, pendant et après les contrôles)